

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Janvier à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 18/01/2024

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Secrétaire de séance : Marie-Christine FEUILLATRE

Tableau de présences et pouvoirs			
Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	x		
Eric FAUSSURIER	x		
Didier BRUNEL		x	Sébastien Soutrenon
Marie-Agnès ACHAI NTRE	x		
Sébastien SOUTRENON	x		
Isabelle DURAND	x		
Marie-Claude FOREST	x		
Catherine BRUNETON		x	M.Agnès Achaintre
Catherine LIROLA	x		
Marie-Christine FEUILLATRE	x		
Yves MEILLER		x	Magali Arnaud
Magali ARNAUD	x		
Christian PEILLON		x	M.Christine Feuillatre
Jean-Michel VALLOT		x	Eric Faussurier
Emmanuel MARILLIER	x		

Approbation du compte rendu du 05 décembre 2023

Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS :

#### **SIEL PANNE : Modification commande d'extinction de 11 armoires (OP27350)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement des 11 armoires de commande extinction nocturne.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le coût pour la commune sera d'environ 1971 € subventionné à 45%.

## **Prime pouvoir d'achat**

Le conseil municipal a décidé de suivre les modalités d'application de la prime au pouvoir d'achat proposé par l'Etat pour les agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 .

La prime de pouvoir d'achat sera versée par la commune de Roisey aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie et rémunère au 30 juin 2023. Son montant sera de 300 à 800€ selon la rémunération brute et versée en une fois au mois de juin.

## **Quotité horaire secrétariat**

Au regard de l'augmentation de la charge de travail au niveau du secrétariat de mairie, le maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de notre secrétaire de 30 minutes par semaine à compter au 1<sup>er</sup> Février 2024 passant ainsi de 29.5h/35h à 30h00.

## **Questions diverses :**

### **Discussion urbanisme**

- **Discussion Forêt**

Rencontre avec un stagiaire du Parc.

Proposition de faire une demi- journée au marteloscope de Pélussin (zone près de La Madeleine) avec exercices à différents objectifs (financier, écolo, etc...)

Assurance de notre forêt : Groupama nous a fait un devis pour la responsabilité civile et le risque incendie.

- **ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) : exposé et choix**

Présentation de l'enjeu des zones à choisir sur le territoire communal et envoi de la décision au Parc pour qu'il donne son avis. Puis après retour, présentation, concertation et prise délibération au prochain conseil municipal.

- **Cirque**

Venue d'un cirque sur le weekend du 9/10 février. **ANNULE et REPORTE date ultérieure**  
Installation le jeudi.

- **Demande particulière**

Suite à la demande particulière d'une ATSEM pour l'obtention d'un congé en dehors des vacances scolaires, le conseil municipal a statué en s'appuyant sur les textes (9 voix contre et 6 abstentions).

Ce dernier a considéré que l'ensemble des agents communaux travaillant sur le temps scolaire ne pouvait se voir octroyer des jours de congés en dehors des vacances scolaires. Seuls des congés peuvent être accordés de manière exceptionnelle (décès, mariage, naissance...)

Prochain conseil : 20 Février 2024 pour concertation et délibération ZAER  
Séance levée à 22h00